Image not found or type unknown

conflit avec propriétaire

Par **severine12**, le **27/09/2009** à **13:19**

bonjour , j'ai un gros soucis je me suis séparé en date du 15/01/09 et je suis parti de ma maison avec mes enfants laissan mon ex avec son consentement. Je suis divorcé officiellement depuis le 5/08/2009 hors mon ex marie n'avé pas prévenu la propriétaire de mon départ , a l'heure actuelle mon ex part du logement et la propriaitaire me stipule que sil ya des frais pour refaire des travaux lors de l'état des lieu je devré en payer la moitier et m'oblige a etre présente le jour de l'état des lieu . Comment puis je faire pour n'étre en ocun cas responsable des conséquence de l'état des lieu étant donner que je suis divorsé et que l'état des lieu et postérieur a la date de mon divorce . suis je réellement obliger d'etre présente lor de l'état des lieu ? dans lattente d'une réponse de votre part veuillez agréer mes sinceres salutations.

Par **aliendu81**, le **29/09/2009** à **06:56**

bonjour,
j'ai été dans le même cas que vous ou presque, en fait avez vous signalé votre départ au propriétaire ?
déjà il fallait je pense donner un préavis si le bail est à vos 2 noms ! Et si vous êtes dans le cas où vous tous les 2 sur le bail, bien sûr qu'il vous faut être présente lors de l'état des lieux de sortie !
Il ne fallait pas compter sur votre ex pour avertir la propriétaire de votre départ et divorce, mais anticiper et evoyer une LRAR !

Pour la propriétaire vous étiez toujours locataire au même titre que votre ex..... J'espère qu'une personne plus au courant sur ce site pourra mieux vous répondre que moi, sincèrement....

moi c mon mari qui est parti, nous étions 2 sur le bail, et quand j'ai donné le préavis, (impossible de payer seule un loyer de 800 euros), logiquement il devait payer la moitié du loyer jusqu'à la fin du préavis, il n'a pas voulu, a insulté les propriétaires, j'ai dû tout régler moi même en demandant un aménagement de la dette !

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés